



3^e SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE INTERPARLEMENTAIRE MAROC-QUÉBEC

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Maroc (DANRM)
 - Rabat (Maroc)
 - 2 au 7 mars 2015
- PARTICIPANTS**
- Délégation québécoise**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M. Claude Cousineau, député de Bertrand, membre de la DANRM
 - M. David Birnbaum, député de D'Arcy-McGee, membre de la DANRM
 - M. Jean Habel, député de Ste-Rose, membre de la DANRM
 - M^{me} Nicole Ménard, députée de Laporte
 - M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet du président
 - M. Sébastien Jobert, coordonnateur de la coopération interparlementaire, secrétaire administratif de la DANRM.
- Délégation marocaine**
- M. Rachid Talbi Alami, président de la Chambre des Représentants
 - M. Chafik Rachadi, vice-président de la Chambre des Représentants
 - M^{me} Sabah Boucham, députée
 - M. Said Dor, député
 - M. Samir Belfkih, député
 - M. Rachid Hamouni, député
 - M. Adil Essoubai, député
 - M^{me} Sabah El Mansouri, députée
 - M. Bouaza Roukbi, député
 - M. Najib El Khadi, secrétaire général de la Chambre des représentants
 - M. Mounir El Jaffali, conseiller diplomatique.
- CONTEXTE**
- La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est un partenaire de coopération de l'ANQ depuis 2003.
 - En août 2011, les présidents de l'ANQ et de la Chambre des représentants du Maroc procédaient à la signature d'une entente formelle de coopération entre les deux institutions. Elle a pour objet de consolider le dialogue parlementaire entre les deux assemblées et de développer des actions de coopération parlementaire et administrative.

CONTEXTE (SUITE)

- En mai 2012, les présidents des deux chambres consolidaient cette coopération par la signature d'une entente instituant la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec.
- Cette commission a pour objectif de servir de tribune aux élus marocains et québécois afin d'échanger sur des thèmes portant sur la conduite des travaux parlementaires et le fonctionnement des parlements.
- Ce faisant, la Commission vise à favoriser le renforcement des capacités des parlementaires et des fonctionnaires.
- La Commission est habilitée à faire des recommandations visant le développement et le renforcement des institutions parlementaires de même que des liens socio-économiques et culturels entre les deux États.
- Elle est composée de délégations de députés marocains et québécois qui reflètent l'équilibre des différentes formations politiques représentées au sein des deux institutions. La Commission se réunit annuellement, par alternance au Québec et au Maroc.
- La Commission s'est réunie au Maroc en 2013 et au Québec en 2014.

THÈMES

- L'implication de la jeunesse et les simulations parlementaires
- L'utilisation des médias sociaux.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Échanger avec les parlementaires marocains sur les enjeux et les perspectives portant sur la sensibilisation et la participation des jeunes dans les travaux et les actions du Parlement.
- Présenter les outils et les mécanismes que le Québec a mis en œuvre en matière d'utilisation des médias sociaux.
- Établir les objectifs et les paramètres des prochaines activités de la Commission.
- Contribuer au rayonnement de l'ANQ sur la scène internationale ainsi qu'à la promotion de la démocratie parlementaire.
- S'enquérir de l'actualité politique et parlementaire marocaine.
- Assurer le positionnement de l'ANQ en tant qu'acteur de premier plan du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie.
- Contribuer au renforcement de liens entre le Maroc et le Québec.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La troisième session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec a été l'occasion, pour la délégation québécoise, de présenter l'expérience de l'ANQ en matière de programmes pour la jeunesse et d'utilisation des médias sociaux. La lutte au terrorisme a également été abordée au moment des échanges sur l'actualité politique.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- Cette mission à Rabat a également été l'occasion de bénéficier d'entretiens avec plusieurs acteurs gouvernementaux ou parlementaires marocains, permettant ainsi des éclairages multiples et complémentaires sur la société marocaine et les enjeux qui lui sont propres. Ainsi, les personnalités suivantes ont été rencontrées:
 - le président de la Chambre des représentants, M. Rachid Talbi Alami;
 - le président de la Chambre des conseillers, M. Mohamed Cheikh Biadillah;
 - le Chef du gouvernement et premier ministre, M. Abdelilah Benkirane;
 - le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, M. Anis Birou;
 - l'ambassadeur du Canada au Maroc, M^{me} Sandra McCardell.
- La délégation a également pu rencontrer un groupe d'étudiants ayant participé au parlement jeunesse du Maroc.
- Les échanges qui ont eu cours durant les travaux ont permis aux membres de la délégation québécoise d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement du Parlement marocain et les principaux enjeux politiques au Maroc, notamment son approche reconnue en matière de lutte contre le terrorisme.
- À l'issue des travaux, une déclaration conjointe et une convention de coopération sur le thème du parlement électronique ont été signées.
- Il est à noter que les travaux de la Commission ont bénéficié d'une très bonne couverture médiatique au Maroc.
- Lors de la rencontre avec le président de la Chambre des conseillers, celui-ci s'est montré intéressé à ce que son institution intègre la Commission interparlementaire Québec-Maroc.
- Il a été convenu que la prochaine session se tiendrait à Québec, en mai 2016. Les thèmes de la réforme du secteur de l'éducation et de la politique agricole ont été évoqués.
- En marge de cette mission, le président de l'ANQ s'est également rendu à Londres, où il a effectué plusieurs rencontres au Parlement britannique. Il a notamment rencontré la présidente de la Chambre des Lords, la baronne Frances D'Souza, le vice-président de la Chambre des Communes et président du Comité des voies et moyens, l'honorable Lindsay Hoyle, et le président du Comité exécutif de la Section du Royaume-Uni de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), Sir Alan Haselhurst.

COÛT

- Per diem et autres frais	2 884,87 \$
- Transport	13 649,63 \$
Total	16 534,50 \$